



L'Académie de peinture et de sculpture de Marseille : les hommes et leurs réseaux

Laetitia Pierre

► To cite this version:

Laetitia Pierre. L'Académie de peinture et de sculpture de Marseille : les hommes et leurs réseaux. Les papiers d'ACA-RES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art, mis en ligne en octobre 2017, Dec 2016, Paris, France. halshs-03215946

HAL Id: halshs-03215946

<https://shs.hal.science/halshs-03215946>

Submitted on 3 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gérard FABRE

Musée des beaux-arts de Marseille

Laëtitia PIERRE

Centre allemand d'histoire de l'art, Paris

L'Académie de peinture et de sculpture de Marseille : les hommes et leurs réseaux

Mise à part sa sympathie envers les milieux corporatistes et ses liens avec le peintre de marine Pierre Bernard, aucune source écrite ne permettait jusqu'à présent d'établir la nature des relations entretenues par Michel-François Dandré-Bardon, co-fondateur et directeur perpétuel de l'Académie de peinture de Marseille avec ses collaborateurs peintres et sculpteurs de la cité phocéenne. La découverte l'an dernier d'un document relatif à la corporation des maîtres artisans marseillais éclaire sur les intérêts communs que ces artistes étaient susceptibles d'entretenir avec Dandré-Bardon. Rédigé le 4 juin 1752, l'acte, intitulé « Délibération du corps des maîtres sculpteurs », fait état : « De l'ultime réunion entre le corps des maîtres peintres, feuilleurs, doreurs et celui des maîtres marbriers de Marseille ». Il porte les noms et les signatures de maîtres sculpteurs, peintres et architectes actifs dans la ville¹.

Tandis qu'à Paris Dandré-Bardon consolide ses relations académiques en faisant valoir son intérêt pour les conférences lues durant les assemblés – il se montre particulièrement réceptif à celle du comte de Caylus *Sur l'importance et l'étendue du costume*, présentée le 1^{er} juillet 1752 –, les artistes marseillais semblent poursuivre leurs entreprises d'unification en un seul et même corps académique. Le 25 septembre 1752, ils rédigent deux documents attestant leur volonté de créer une école. Ils établissent une liste de noms d'artistes suivie de statuts². En comparant la liste des inscrits sur l'acte de délibération du 4 juin 1752 et la convention rédigée le 25 septembre, nous retrouvons, parmi les membres de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille mentionnés en tant qu'académiciens honoraires et amateurs, les noms des peintres Jean Panon (actif à Toulon)³, Jean-Joseph Kapeller (Marseille, 1706-1790), Coste⁴, Joseph-Antoine David (1725-1789) et Nicolas Zirio (?-1776), des sculpteurs Bertrand⁵, Nicolas⁶ et des frères Lauries⁷, de l'architecte Olagnier (ou Aulagnier)⁸, ainsi que celui de l'amateur d'art et homme de lettres Pierre-Augustin Guys (Marseille, 1721-Zante,

¹ « Délibération du corps des maîtres sculpteurs », 4 juin 1752, Marseille, Archives départementales, fol. 224-226. Document découvert par Gérard Fabre.

² « Noms de Messieurs de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille en 1752 », 25.09.1752, A.A.A.M, ms. 988-1006, t. 1, fol. 2-3 ; « Convention, statuts et catalogue de l'Académie de peinture et de sculpture, en 1752 – le 30 septembre », 30.09.1752, A.A.A.M, ms. 988-1006, t. 1, fol. 4-7.

³ Voir *Bénézit*, 1999, t. 10, p. 543.

⁴ *Ibid.*, 1999, t. 3, p. 940. Coste est seulement mentionné en tant que membre de l'Académie de Saint-Luc, il expose ses ouvrages en 1774.

⁵ Voir *Bénézit*, 1999, t. 2, p. 229. Le nom de Bertrand est mentionné sans dates ni autres indications que son activité en tant que professeur de l'École académique de Marseille entre 1752 et 1790.

⁶ Cet artiste ne semble pas être référencé dans les dictionnaires biographiques.

⁷ *Idem.*

⁸ Parrocel consacre une courte notice biographique aux activités de cet architecte au sein de l'Académie de Marseille, voir *Histoire documentaire (...)*, 1890, p. 198.

1799)⁹. Les noms du directeur Jean César Fenouil (Marseille, ?-Metz, 1755), portraitiste, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture et de Jean-Michel Verdiguier, sculpteur de la ville, ne sont pas mentionnés dans l'acte de délibération de la corporation. Celui de Dandré-Bardon n'est indiqué dans aucun des deux actes. Il semble cependant logique de ne pas y retrouver des artistes qui joueront un rôle clé dans la création et la gestion pédagogique et administrative de l'école. Affiliés à d'autres institutions, ils ne pouvaient appartenir à une corporation ou à une assemblée académique qui réclamait dans un premier temps son agrément auprès des échevins de la ville avant de se tourner vers l'Académie royale de peinture et de sculpture. La liste est également complétée par les noms des élèves inscrits d'ores et déjà aux cours dispensés par les professeurs et les adjoints à professeur.

Dandré-Bardon suit de très près le déroulement des événements, qu'il accompagne par des actions concrètes. En 1754 est publié officiellement un fascicule consécuteur à la création de l'*École académique de dessin de Marseille*. Sa date de création est mentionnée au 1^{er} janvier 1753 ; le duc de Villars est présenté comme le protecteur ; Chalamont de la Visclède en est le vice-protecteur et Dandré-Bardon le directeur perpétuel¹⁰. L'homme de lettres Antoine-Louis de Chalamond de la Visclède (1692-1760) est également secrétaire perpétuel de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, son rôle semble stratégique puisqu'il entretient tout au long de sa vie une correspondance régulière avec les membres des institutions parisiennes. Le 3 février 1753 est organisée à l'Arsenal de Marseille une séance officielle durant laquelle est annoncée la création de l'École académique.

Le *Mercur de France* publie l'annonce de l'évènement :

« On apprend que la ville de Marseille vient d'établir une Académie de peinture et de sculpture sous la protection du Duc de Villars, gouverneur de Provence. L'ouverture de cette académie se fit le 3 du mois de février dernier et la séance commença par un discours que M. Lemoine, peintre du roi et Directeur de l'Académie pour la peinture, prononça sur l'utilité des Beaux-arts. M. Verdiguier a été nommé directeur pour la sculpture. La nouvelle académie est composée de vingt académiciens. Elle tiendra ses assemblées dans une salle de l'Arsenal et elle fera choix de professeurs habiles pour donner des leçons publiques de géométrie, de perspective et d'architecture. »¹¹

La manière dont l'article est rédigé laisse entendre que son rédacteur fait allusion non pas à Lemoine mais au directeur de la nouvelle École académique de Marseille : Fenouil. Agréé à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1740, il semble avoir principalement travaillé entre 1738 et 1746 à Lyon. Il semble s'être aussi fortement impliqué dans la fondation de l'établissement académique de Marseille à ses débuts.

Le 28 juillet 1753, Dandré-Bardon se présente devant l'assemblée de l'Académie royale de peinture et de sculpture muni d'une lettre adressée par les fondateurs et les officiers de la nouvelle école académique qui requièrent sa protection¹². Le 5 mai 1753, il avait consacré une

⁹ A. Boppe, « Un amateur marseillais au XVIII^e siècle. Inventaire du cabinet de Pierre-Augustin Guys », *Peintres provençaux*, Marseille, s. d., p. 291-297.

¹⁰ *École académique de dessin établie à Marseille dans l'arsenal, le 1^{er} janvier 1753 sous la protection du duc de Villars, gouverneur général de la Provence sous la direction générale de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, Marseille, impr. D. Sibié, 1754. Un exemplaire de ce fascicule est conservé à la bibliothèque de l'Alcazar, à Marseille.

¹¹ *Mercur de France*, avril 1753, p. 191.

¹² *Procès-Verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (éd. A. de Montaignon), 28 juillet 1753, t. VI, p. 356 : « (...) M. Dandré-Bardon, professeur, a remis au Secrétaire pour en faire lecture, une lettre adressée à l'Académie au nom des officiers et fondateurs d'une nouvelle école de dessin établie à Marseille, dans laquelle, après avoir rendu compte des motifs qui les ont excités à former cet établissement, ils supplient la Compagnie d'accepter leur hommage et de leur accorder sa protection. Quoique cet établissement paraissent à l'Académie aussi utile pour le bien du service de la marine que favorable pour le progrès des arts, elle a

conférence à la *Vie de Jean-Baptiste Vanloo*, dans laquelle il rappelait les qualités éminentes de pédagogue que son maître avait su transmettre à ses élèves parisiens et provençaux¹³. L'Académie royale ne répond pas immédiatement à cette demande de protection. L'examen de la requête soulève notamment un point de discussion que Henri van Hulst relève implicitement lorsqu'il présente le même jour devant l'assemblée ordinaire de l'Académie un essai intitulé *Mémoire sur les écoles académiques établies dans nos villes de province*¹⁴. Il s'agit d'un rapport juridique sur l'histoire des relations entretenues par les écoles de dessin avec l'Académie royale de peinture et de sculpture depuis 1747. L'étude effectuée par Hulst doit permettre à l'assemblée de considérer la validité de cette demande de protection en vertu des lettres patentes de l'Académie royale établies le 22 décembre 1676. L'article I stipule : « Que lesdites écoles académiques seront sous la protection du Protecteur de l'Académie royale et qu'on choisira pour Vice-protecteur telle personne de qualité éminente qu'il sera trouvé à propos dans tous les lieux où lesdites écoles seront établies »¹⁵.

L'École de dessin de Marseille requiert en effet l'autorisation de former un corps académique reconnu par la Compagnie et rattaché à son autorité. Cette dernière prend donc le parti de renvoyer la question auprès du directeur des Bâtiments du roi, Marigny. L'École académique de dessin de Marseille mentionne en effet que le titre de protecteur revient au duc de Villars en tant que gouverneur de la Provence¹⁶. Honoré-Armand de Villard (1702-1770), duc et pair de France, prince de Martigues et grand d'Espagne succède au fauteuil de son père à l'Académie française le 16 août 1734 et à sa place de gouverneur général des pays et comté de Provence et de la Tour du Bouc. Son attitude régaliennne le rend impopulaire auprès des élites parlementaires aixoises. Villars choisit de résider le plus souvent à Marseille et participe à l'encouragement de plusieurs institutions littéraires et artistiques. Dans son testament rédigé le 27 juin 1765, il lègue à la ville d'Aix-en-Provence une somme importante destinée à la création de plusieurs établissements notamment une école de dessin, installée à la chapelle des Dames, dépendance du collège Bourbon. Cette situation justifie les précautions du marquis de Marigny qui préfère renoncer au titre de protecteur tel que l'École académique de Marseille le proposait. Le 18 août suivant, l'Académie reçoit et valide la réponse de Marigny qui approuve sans difficulté la demande de protection de l'école. Il donne à l'Académie royale de peinture et de sculpture le droit d'accepter ou de rejeter la création de l'école marseillaise après avoir examiné ses statuts¹⁷.

Dandré-Bardon prend immédiatement acte de la décision et prépare, avec l'aide des professeurs et des élèves marseillais, une réponse motivée. Dans l'entrefaite, il décide de participer au Salon du Louvre. Après dix ans d'absence, il présente une esquisse peinte de

cependant décidé qu'elle ne ferait réponse auxdits officiers et fondateurs qu'après qu'elle aurait eu l'honneur d'en conférer avec Monsieur le Directeur général et de recevoir ses ordres à ce sujet. M. Hulst, associé libre, a lu à cette matière un mémoire très curieux et très instructif. » ; Ensba, ms. 459 ; « H. van Hulst, « Mémoire sur les écoles académiques établies dans nos villes de province », 28 juillet 1753, *Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (dir. J. Lichtenstein et C. Michel), Paris, Les Beaux-Arts de Paris, t. VI, p. 165-175.

¹³ *Ibid.*, Dandré-Bardon, *Conf. de l'Ac.*, t. VI, p. 102-125.

¹⁴ *Ibid.*, Hulst, *Conf. de l'Ac.*, t. VI, p. 165-175.

¹⁵ Voir L. Vitet, *L'Académie royale de peinture et de sculpture. Étude historique*, Paris, 1861, p. 278-280.

¹⁶ *Ibid.*, A.A.A.M., ms. 988-1006, t. 1, fol. 4-7.

¹⁷ P.V., t. VI, p. 359 : « M. de Silvestre rend compte à la Compagnie qu'il a fait part à M. Le directeur général de la lettre de Mrs de Marseille. – M. de Silvestre a rendu compte à la Compagnie que, le jeudi 9 de ce mois, il avait avec M. Dandré-Bardon et le secrétaire, demandé à M. le Directeur général ses ordres pour répondre à la lettre de Mrs les officiers et fondateurs de l'École de dessin établie à Marseille, que M. le Directeur général leur a dit qu'il approuvait ledit établissement et qu'il s'en rapportait à ce que la Compagnie jugerait à propos de faire à ce sujet. »

grand format illustrant *La mort de Socrate*¹⁸. Il est tentant de mettre en rapport les événements qui entourent sa dernière participation officielle au salon de l'Académie royale de peinture et de sculpture avec la représentation des derniers instants de Socrate qui, par le suicide, choisit de sacrifier son individualité au profit des « causes morales ». Le sujet de cette œuvre semble anticiper celles qui deviennent les *leitmotiv* des écrits pédagogiques et des discours de Dandré-Bardon – tous ayant comme fin commune d'asseoir le bien-fondé de son projet académique¹⁹.

Dandré-Bardon n'assiste cependant pas à l'ouverture du Salon du Louvre. Le 25 août 1753, il participe à l'assemblée publique de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille devant laquelle il relit son poème intitulé *Le sacrifice d'Iphigénie*, présenté une première fois en séance ordinaire le 12 avril 1752²⁰. L'Académie des Belles-Lettres annonce également le sujet de son prochain prix d'éloquence pour l'année 1754, qui sera attribué à un discours sur : « [...] le besoin que l'imagination a de la raison ». Le sujet relie idéalement les Belles-Lettres aux Beaux-arts²¹. Le 26 octobre 1753, le secrétaire perpétuel de l'École de dessin de Marseille, Jean-Joseph Kapeller, transmet les statuts de l'établissement ainsi que plusieurs dessins réalisés par ses élèves. Le secrétaire pousse le zèle jusqu'à solliciter le don de plusieurs modèles d'académies dessinées afin de rassembler des portefeuilles adéquats²².

La médiation de Dandré-Bardon auprès des membres de l'Académie royale lui permet de fédérer leur soutien et notamment d'obtenir celui de Charles-Nicolas Cochin. Ce dernier lit devant l'assemblée de l'Académie, le 24 novembre 1753, la lettre que les fondateurs de l'École de dessin de Marseille transmettent en même temps que leurs statuts, à fin d'approbation²³. En tant que garde des dessins du Cabinet du roi, il choisit d'offrir avec le consentement de l'assemblée, un portefeuille d'académies dessinées.

¹⁸ Le livret du Salon de 1753 indique au n°49 : « *La mort de Socrate*, grande esquisse de six pieds sur quatre. Socrate condamné par les Athéniens à boire le jus de Ciguë, emploi les derniers instants de sa vie à entretenir ses amis sur l'immortalité de l'âme et à les consoler de sa mort. » Guiffrey, 1996, p. 20, n°49. L'esquisse peinte à l'huile présentée au Salon mesurait environ 182 cm de hauteur sur 122 cm de largeur. D. Chol mentionne une œuvre peinte actuellement dans une collection particulière mesurant 120 cm de hauteur sur 180 cm de largeur comme ayant été celle exposée au Salon de 1753 puis conservée par Dandré-Bardon jusqu'à sa mort sans la reproduire (Chol, 1987, p. 91, n°69) ainsi que trois dessins préparatoires à la plume et au lavis (Chol, 1987, p. 108, n°127, 128, 129).

¹⁹ Voir notamment J. Lichtenstein, « Socrate à la cour de Versailles », *XVII^e siècle*, n°150, janvier-mars 1986, p. 3-17.

²⁰ Ms. perdu. Mentionné dans le Registre de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, lu le 12 avril 1752, n°3, 1748-1758, n. p., Marseille, Bibliothèque de l'Académie (SLA). *Mercure de France*, décembre 1753, p. 148-149 : « [...] Cette académie tint le 25 août [1753], jour de la Saint Louis, son assemblée publique dans la salle que le roi lui a accordée dans l'Arsenal. [...] La séance fut terminée par la lecture d'un poème, intitulé : Le sacrifice d'Iphigénie, de M. Dandré-Bardon, académicien, professeur en l'Académie royale de peinture et sculpture. »

²¹ *Ibid.*, *Mercure de France*, p. 147.

²² *P.V.*, t. VI, p. 371-372 : « Messieurs, - Votre bonté pour notre École académique nous fait espérer que vous ne désapprouvez pas la liberté que nous prenons en vous adressant nos statuts et règlements. Nous nous conformerons à ce que vous nous ferez l'honneur d'en ordonner, ne désirant rien plus que de suivre les lois que vous daignerez nous prescrire en nous mettant sous votre protection. Nous sentons, messieurs que pour mériter telles faveurs, nos talents sont trop bornés ; vous verrez par quelques dessins que nous joignons à nos statuts, combien nous sommes éloignés du vrai et le besoin extrême d'être vis-à-vis des bonnes choses ce qui nous porte à vous prier, messieurs, de nous accorder quelques-uns de vos dessins pour former notre goût en nous mettant sous les yeux de si précieux modèles notre reconnaissance sera sans bornes, étant avec beaucoup de respect, (...). »

²³ *P.V.*, t. VI, p. 369-370 : « M. Dandré-Bardon, professeur, a remis au secrétaire pour en faire lecture, une lettre de Mrs les fondateurs de la nouvelle école de dessin établie à Marseille dans laquelle ils font part de leurs statuts, qu'il rédigés et sur lesquels il prie l'Académie d'y ajouter ou de retrancher ce qu'elle jugera à propos. Ils

L'obtention définitive des statuts de l'École académique de dessin de Marseille doit encore être validée par les autorités de la province à Aix ainsi que par les échevins de la ville de Marseille, à qui revient le droit d'accepter ou de refuser de financer la création d'une école gratuite de dessin. Un *Mémoire de l'École académique de dessin, peinture, sculpture, géométrie, mécanique, perspective, architecture et anatomie* est rédigé par ses représentants le 5 mai 1755, puis il est adressé au président et intendant de la Provence, Charles-Jean-Baptiste des Gallois de la Tour (1713-1802)²⁴. Ils lui proposent de devenir vice-protecteur et de les défendre auprès des échevins de la ville de Marseille afin qu'ils acceptent de financer la création d'une école gratuite de dessin qui, selon les statuts édictés par le roi : « [...] n'accorde ni prix, ni pensions aux académies établies dans les villes du royaume mais Sa Majesté permet aux magistrats des villes où il est de convenance qu'il y en ait, de les entretenir des deniers publiques »²⁵. Le rapport juridique rédigé par Hulst leur procure quelques arguments supplémentaires. Ainsi précisent-ils encore que : « [...] c'est de cette manière qu'on a fondé les écoles académiques des arts, etc, des villes de Reims, de Rouen, de Toulouse, de Bordeaux, etc. »²⁶.

Le *Mémoire de l'École académique...* est accompagné d'une note descriptive des dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement, dont le total s'élève à 3300 livres par an. À la mort de Dandré-Bardon, D'Ageville rappelle dans son éloge que le soutien politique du président Galois de la Tour fut prédominant dans le processus de création de l'École académique de dessin de Marseille²⁷. Au-delà de sa volonté philanthropique d'intervenir en faveur de l'École académique de dessin de Marseille, Gallois ne consent jamais à être mentionné en tant que vice-protecteur. Il se contente d'intervenir officieusement. Les échevins de la ville de Marseille accordent 3000 livres par an, soit 300 livres de moins que ce que les professeurs requéraient préalablement.

Le document n'indique pas le nom du directeur perpétuel de l'école. Dandré-Bardon est pourtant agréé officiellement à cette fonction le 9 février 1754 par l'Académie royale de peinture et de sculpture et dans l'édit publié en 1754 qui annonce la création de l'école au 1^{er} janvier 1753²⁸. Au cours de l'année 1753, sa présence à Paris, au sein de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et son implication dans les séances lui permirent d'assurer l'avenir de la nouvelle école académique. Il semble de fait éclipser la candidature préalable du portraitiste Fenouil. Celui-ci n'est plus mentionné parmi les membres de la compagnie à partir de cette date. Seul Jean-Michel Verdiguier conserve ses fonctions de directeur recteur perpétuel depuis le début de la fondation de l'école.

supplient en même temps la Compagnie de jeter les yeux sur les bas-reliefs et dessins qu'ils prennent la liberté de lui présenter, de considérer, non le mérite de l'ouvrage, mais la bonne volonté des élèves et de vouloir bien les aider par des modèles qui puissent les mettre en état de former leur goût, et de répondre mieux par la suite, à l'honneur d'une correspondance si distinguée. L'académie approuve les statuts et leur fait don d'une douzaine d'académies. – L'Académie après avoir délibéré et fait l'examen de ladite école [de dessin à Marseille] les a approuvés comme ne renfermant rien que de très sage et de très utile pour l'avancement des arts dans cette province et le bien du service de la Marine. Ensuite il a été réglé qu'il serait fait choix d'une douzaine d'académies de Mrs. Les officiers et dont on ferait présent à Mrs les fondateurs, la Compagnie ayant remarqué avec plaisir que les élèves de ladite école de Marseille sont dans la voie d'étudier avec succès. »

²⁴ « Mémoire de l'École académique de dessin, peinture, sculpture, géométrie, mécanique, perspective, architecture et anatomie envoyé à Monseigneur le contrôleur général le 5 mai 1755 », 5 mai 1755, A.A.A.M, ms. 988-1006, t. 1, fol. 8-12.

²⁵ *Ibid.*, fol. 8-9.

²⁶ *Ibid.*, fol. 9.

²⁷ Voir d'Ageville, 2001, p. 95.

²⁸ P.V., 9 février 1754, t. VI, p 379.